



En cohérence avec sa Politique d'entreprise et son engagement envers les standards du RJC, MICRODEC SA veille à une chaîne d'approvisionnement responsable et traçable, consciente des enjeux éthiques, sociaux et environnementaux liés aux matières précieuses.

Cette politique définit les principes qui guident nos pratiques d'approvisionnement ainsi que les exigences attendues de nos partenaires, dans un esprit de vigilance, de transparence et de responsabilité partagée.

1. Influence et encouragements auprès de nos partenaires

Nous utilisons notre influence pour promouvoir le respect des normes RJC auprès de tous nos partenaires, et ne collaborons qu'avec des fournisseurs certifiés RJC pour l'approvisionnement en matières précieuses.

2. Tolérance zéro envers les violations graves

Nous ne tolérons en aucun cas, ni ne facilitons ou profitons des actes suivants : torture ou traitements inhumains, travail forcé ou obligatoire, exploitation des enfants, violations des droits humains, crimes de guerre, génocide, ou violations du droit humanitaire international. Toute relation avec un fournisseur en amont sera immédiatement interrompue si nous identifions un risque lié à ces violations.

3. Soutien aux groupes armés non étatiques

Nous n'acceptons aucun soutien, direct ou indirect, à des groupes armés non étatiques, notamment via : le contrôle illégal de sites miniers, de routes commerciales, l'extorsion ou la taxation illégale. Toute relation sera rompue si nous identifions des risques de soutien à de tels groupes.

4. Rôle des forces de sécurité

Le rôle des forces de sécurité, qu'elles soient publiques ou privées, doit être d'assurer la sécurité dans le respect de la loi et des droits humains. Nous ne soutenons en aucun cas des forces de sécurité impliquées dans des abus ou des activités illégales, comme mentionné plus haut.

5. Refus des pots-de-vin et des fausses déclarations

Nous refusons toute forme de pot-de-vin et résistons aux sollicitations visant à dissimuler l'origine de l'or ou à fournir de fausses déclarations concernant les taxes et droits versés aux gouvernements.

6. Lutte contre le blanchiment d'argent

Nous nous engageons à contribuer à l'élimination du blanchiment d'argent en identifiant et en évitant les risques liés à l'extraction, au commerce, au traitement, ou à l'exportation de l'or.

Cette politique d'approvisionnement a été révisée en juin 2025.

Signature :

Bertrand Crevoisier, CEO



IN-M1-12 Politique relative à la chaîne d'approvisionnement

Version : 03
Page : 2 / 2

REVISIONS

Date	Nature de la modification	Version	Rédacteur	Approbateur
17.02.2021	Création du document	01	LKL	BCR
24.10.2024	MAJ	02	FBA	BCR
06.06.2025	MAJ	03	FBA	BCR